



Etudes locales d'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et de réduction du risque inondation sur le bassin versant du Gapeau Lot n° 4 : Solliès-Pont.

COTECH 1
28 septembre 2021

RELEVÉ DE DECISIONS

Excusés :

M. André GARRON – Maire de Solliès-Pont
Mme Fatiha ELMESAUDI – AERMC
Mme Chantal REYNAUD – DDTM du Var
M Didier PALIFERRO – DDTM du Var
M Philippe ROBUSTELI – DDTM du Var
M. Michel NIVEAU – OFB
Mme Laure MARAVAL – Métropole TPM – Contrat de Baie des îles d'Or
M Julien PREYNAT – Fédération de pêche du Var
M. Olivier VIGNOULLE – SCE

Personnes présentes à la réunion:

M. Philippe LAURERI – Adjoint maire, Délégué du SMBVG pour la CCVG
M. Florent CHOLLET – DST – Solliès-Pont
M. Fabrice MIELO – Responsable aménagement – Solliès-Pont
Mme Chau CHRETIEN TON – Directrice du SMBVG
Mme Emilie DEHESDIN – Chargée de mission Travaux au SMBVG

M. Lucas HUMBERT (SCE)

Début de la réunion : 14h15.



sce

Aménagement
& environnement

A l'aval du pont, une buse phi 1000 provenant de Carcès est présente avec un exutoire permettant le délestage dans le Gapeau dont les débits sont à ce jour inconnus et non pris en compte dans le modèle.
Ce point ne remet pas en cause le calage du modèle.

- **Quartier SARRAIRE**

La commune demande si le travail sur le pont de la salle des fêtes permettrait d'améliorer l'inondation du quartier Sarraire. La modélisation avec le scénario « sans pont » montre qu'il n'y a pas d'amélioration de la vulnérabilité de ce secteur.

Afin de trouver des solutions, la 2nd mission de la prestation étudiera le rélargissement de l'espace rivière (en rive gauche au niveau du parking et en rive droite le long du collège) afin d'analyser une potentielle réduction de l'inondabilité de la zone.

- **Contrainte de stationnement**

La commune indique que le stationnement est une problématique majeure sur le territoire.

La suppression de places de stationnement au niveau de l'avenue Jean Moulin devra ne pourra être acceptée qu'à la condition où le gain hydraulique est suffisamment important sur les enjeux impactés.

La commune réfléchit à un projet de création d'un parking silo à proximité de la crèche avec une capacité de 80 à 160 places. Aucune étude n'est à ce jour lancée.

- **Barrage des Capellans.**

Un scénario prévoit la suppression des deux barrages situés en amont direct du pont de la salle des fêtes à savoir le barrage des Capellans (ROE 43247) et le barrage Saint Victor (ROE53202).

Après confirmation auprès de la commune, ces barrages n'ont plus d'usage. Le barrage de Saint Victor est de la propriété de la commune. Le barrage des Capellans, permettant historiquement d'alimenter un ancien moulin en rive droite, est de propriété privée/public respectivement sur la rive droite/gauche. La commune étudie à ce jour la possibilité de racheter les terrains en rive droite. Nous ne disposons pas d'information quant à l'existence d'un éventuel droit d'eau sur ce seuil.

La suppression des deux ouvrages devrait permettre de retrouver un profil d'équilibre par érosion régressive, avec un front s'arrêtant au seuil du pont de l'autoroute, de pente équivalente à celle présente en aval, sur une longueur estimée à maximum 500 m.

La commune indique être à ce jour très réservée par rapport à la suppression du barrage des Capellans qui crée une retenue d'eau en amont. Cet ouvrage a une valeur patrimoniale forte avec une perception par les riverains positive. L'aspect plus "naturel" du cours d'eau en aval ne semble pas bien perçu par les riverains selon les élus, ressenti d'assec et d'appauvrissement du cours d'eau.

De plus de récents travaux de création d'un cheminement et points d'observation sur la retenue ont été créés en 2019.

Le SMBVG précise que suite à cette étude, une étude d'avant-projet (AVP) pourrait être lancée pour analyser la faisabilité avec une analyse paysagère pour prendre en compte la perception de la population.

3 - Relevé de décisions

Suite à la présentation des premières pistes de restauration et de réduction de la vulnérabilité, il est demandé d'estimer sommairement le rachat foncier des habitations du quartier Sarraire présentes le long du Gapeau pour permettre de comparer ce coût à l'enveloppe financière prévisionnelles des travaux permettant de réduire le risque inondation sur ce secteur.

210132	
SCE / SMBVG	
28/09/2021	3

